



SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Formation financée par le FIAF à 100 %

LIEU ET DUREE

Lieu : Nouméa

Horaires (par jour) : 7h30-12h00/ 13h00-15h30

Durée (heures et jours) : 14 h sur 2 jours

Dates de la session : 16 et 17 Septembre 2026

FORMATEUR

Formateur : Ludovic PFAU

Agrément : n° 2019/0210 (du 01/05/2019 au 01/06/2028)

Domaine de formation : N°344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

PUBLIC

Tout agent désirant être sauveteur-secouriste du travail

Être salarié(e) d'une entreprise du secteur BTP (ou d'un autre secteur sous réserve de validation préalable par la branche)

PRE-REQUIS

Maîtriser le français (écrit, oral)

Etre inscrit à la formation CQP Cordistes Niveau 1

MODALITE

- Apport théorique
- Mise en situation/exercices pratiques
- Délivrance d'un certificat de de préventin et secours civiques, agréé par le ministère de l'intérieur
- Prévoir une tenue (confort ou sportive) adaptée aux exercices pratiques

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etre un acteur de la prévention au travail
- Etre force de proposition auprès de son employeur
- Améliorer la qualité d'intervention des agents en cas d'accident professionnel
- Identifier les étapes afin de prévenir les secours
- Analyser la situation pour éviter le sur accident
- Porter secours aux victimes

CONTENU

- Présentation de la prévention et bilans des accidents du travail
- Recherche des risques persistants pour protéger
- Analyse des risques pour les prévenir
- Examen de la (des)victime(s) pour une mise en œuvre de l'alerte face à une situation d'accident
- Secourir
- Capacité d'effectuer l'action appropriée à l'état de la (des) victime(s)
- Situation inhérente aux risques spécifiques
- Sur demande des services, les formations peuvent être complétée par une visite du service afin d'identifier les situations inhérentes aux risques spécifiques

LES ENJEUX

La sécurité au travail est devenue une exigence sociale et sociétale. Cette formation vise à qualifier des personnes ressources capables d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident.

Le sauveteur-secouriste du travail doit également devenir un auxiliaire de prévention dans le service. Il est capable d'apporter son concours à l'évaluation des risques et à l'élaboration des mesures de prévention

Cette formation, essentiellement pratique est validée par un certificat SST et reconnue au niveau national

Moyens

Méthode pédagogique ludique et efficace (APC)

Salle de Cours (ordi/vidéo projecteur)

Plateau technique

Matériel de formation

Documentation remise

Cours

Rapport de formation

Attestation de formation nominative

Carte SST INRL

Suivi et Evaluation

Grille d'évaluation

Suivi personnalisé

Exercices pratiques de mise en situation
